

PROMOTEUR

NOM OU RAISON SOCIALE.....

NATIONALITE.....

ADRESSE.....

.....

Bamako, le

Timbre
200 F CFA

**A Monsieur le Directeur Général de l'Agence pour
la Promotion des Investissements au Mali**

B A M A K O

Objet : Demande d'autorisation d'exercice
en qualité d'**Entrepreneur des Travaux
Cartographiques et Topographiques**

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de solliciter auprès de votre haute bienveillance l'octroi d'une autorisation
d'exercice en qualité **d'Entrepreneur des Travaux Cartographiques et Topographiques**.

Nom ou Raison Sociale :

Adresse ou Siège Social :

Forme juridique :

Catégorie :

Veuillez, agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les plus
distingués.

Pièces Jointes :

A. Personnes morales :



- Demande écrite timbre ;
- Statuts certifiés conformes de la Société ou de l'Entreprise ;
- Diplôme ou tout autre certificat établissant la qualification du responsable dirigeant ;
- Liste nominative du personnel d'encadrement ;

- Demande de déclaration d'ouverture d'établissement dûment remplie par l'Agence Nationale pour l'Emploi ;
- Liste des immobilisations corporelles de l'entreprise accompagnée d'un rapport d'évaluation établi par un expert industriel agréé et inscrit au niveau du Guichet Unique.

B. Personnes physiques :

- Demande écrite timbrée ;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Certificat de nationalité ;
- Copie certifiée conforme du diplôme ou tout autre certificat établissant la qualification professionnelle requise ;
- Extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Liste des immobilisations corporelles accompagnée d'un rapport d'évaluation établi par un expert agréé.

Réservé à l'Administration

Code :

Avis :

Signature du promoteur

NB : DIFFERENTES CATEGORIES ET PERSONNEL EXIGE

G : de	500.000 FCFA à 1.000.000 F CFA	Un (1) technicien ;
F : de	2.000.000 FCFA à 5.000.000 F CFA	Un (1) technicien ;
E : de	6.000.000 FCFA à 25.000.000 FCFA	Un (1) ingénieur et deux techniciens ;
D : de	26.000.000 FCFA à 50.000.000 FCFA	Deux (2) ingénieurs et quatre (4) techniciens ;
C : de	51.000.000 FCFA à 75.000.000 FCFA	Trois (3) ingénieurs et six (6) techniciens ;
B : de	76.000.000 FCFA à 100.000.000 FCFA	Quatre (4) ingénieurs et huit (8) techniciens ;
A : au delà de	100.000.000 FCFA	Quatre (4) ingénieurs et huit (8) techniciens.